

GROUPE MONTAGNE

Groupe des locataires des
immeubles du chemin De-
la- Montagne 70 à 134
Courrier : 102, ch. De-La-Montagne
1224 Chêne-Bougeries

Aux membres
du Groupe Montagne
de l'immeuble Crédit Suisse

Concerne : avis de majoration de loyer

Chêne-Bougeries, le 20 novembre 2024

Madame, Monsieur,

Nous faisons suite à notre courrier du 8 novembre déposé dans votre boîte aux lettres et à l'entrevue que la soussignée de gauche a eue mardi 19 novembre avec une avocate de l'Asloca.

Cette dernière nous a informés qu'ils avaient distribué des informations dans toutes les boîtes aux lettres de l'immeuble Crédit Suisse.

A la question de savoir si une action groupée pour les membres du Groupe Montagne était envisagée, la réponse qui nous a été donnée est négative, car chaque dossier doit être défendu individuellement. Par contre, si vous avez eu rendez-vous avec l'Asloca et donné procuration pour la défense de votre dossier, ce sont eux qui se chargeront de défendre votre cas. Pour ceux qui n'ont encore rien entrepris, nous vous conseillons donc de prendre rapidement contact avec l'Asloca (022 716 18 00), car le délai de 30 jours arrive bientôt à terme.

Alors qu'est-ce qui change pour les membres du Groupe Montagne et ceux qui ne le sont pas ? C'est que les frais liés à ces procédures qui vous seront facturés seront en partie pris en charge par le Groupe Montagne, contrairement aux autres locataires qui, eux, devront s'acquitter de leur facture en plus de leur inscription personnelle à l'Asloca.

Nous espérons que ces informations vous seront utiles et restons dans l'attente des suites données à ces actions.

Veillez recevoir, Madame, Monsieur, nos salutations les meilleures.



Anne Molnarfi Schmidt
Présidente



Béatrice Zahler
Membre du comité